La fusion Louvain (2004-2023)



Le 18 septembre 2023, une réception à l'hôtel de ville de Bruxelles réunit les acteurs et actrices du monde politique, économique et socio-culturel bruxellois pour célébrer la fusion entre l'UCLouvain et l'Université Saint-Louis-Bruxelles.

En 1999, vingt-neuf pays européens, dont la Belgique, signent la Déclaration de Bologne. Elle annonce une harmonisation des parcours d'enseignement supérieur. Ce *big bang* de l'enseignement supérieur ouvre une période de réforme dans tous les pays concernés.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le « Décret Bologne » de 2004 crée une « Académie Louvain », entité qui doit permettre aux diverses universités de tradition catholique de coopérer. En 2007, les recteurs déclarent leur intention d'aboutir à une « fusion à quatre » (Bruxelles, Louvain, Namur et Mons), dont un plan précis est arrêté en 2010. En décembre de

cette année, le plan est approuvé par les institutions concernées, à l'exception des Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur. Dans cette université, on n'a dénombré que 32 % d'opposants, mais 80 % d'approbation étaient nécessaires pour modifier les statuts des Facultés (constituées en association sans but lucratif). Les différents partenaires ont alors tiré la conclusion que ce plan était un échec, mais qu'il convenait de poursuivre l'effort de rassemblement sans le partenaire namurois, qui s'est alors constitué en Université de Namur.

La fusion des Facultés montoises et de l'Université catholique de Louvain est actée en 2011. En 2013, sous l'impulsion du ministre de l'Enseignement supérieur, un nouveau décret redéfinit le « paysage » de l'enseignement supérieur. Il ne parle plus des trois « Académies », mais de cinq pôles régionaux (Bruxelles, Liège, Namur, Brabant wallon, Mons). Il institue une seule « Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur » (ARES), organe rassemblant tous les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération, qu'ils soient ou non universitaires.

Le projet de fusion n'est pourtant pas abandonné. L'UCLouvain et l'Université Saint-Louis font preuve d'un vibrant volontarisme face aux nombreux obstacles politiques et administratifs qui entravent, intentionnellement ou non, leur réunion. Dès 2016, les deux entités mutualisent tout ce qu'il est leur possible de partager dans le cadre légal, et mettent au point un « schéma directeur » pour la fusion. En décembre 2022, sous l'impulsion de la ministre de l'Enseignement supérieur, un décret du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles acte enfin la fusion des deux entités. En septembre 2023, la rentrée académique de l'UCLouvain se déroule dans les bâtiments de Saint-Louis, à Bruxelles.

Six témoins privilégiés

Pour évoquer cette période de bouleversements structurels, nous avons réuni six témoins privilégiés. Ils dressent un bilan de ces années de fusion et ouvrent des perspectives.

Jean De Munck En 2007, les quatre universités catholiques de Belgique francophone annoncent le projet de « fusion Louvain ». Ce n'est pas une exception. Les fusions sont discutées partout à l'époque, dans notre pays comme ailleurs en Europe.

Philippe Scieur En 2004, l'Université de Liège a ouvert le jeu, en absorbant la Fondation universitaire du Luxembourg. De leur côté, les Facultés de Gembloux, centrées sur l'agronomie, ont fusionné avec Liège, en 2009. En 2008, on enregistre aussi la fusion de la Faculté polytechnique de Mons et de l'Université de Mons.

Philippe Parmentier Lorsque Louvain a annoncé un projet d'université rassemblant les diverses composantes de l'enseignement universitaire catholique, des voix se sont élevées pour dénoncer une « logique de pilier » et une volonté d'hégémonie. C'était absurde. En 2009, nous nous trouvions en face de fusions déjà réalisées par les universités d'État, sans que nous ayons été associés.

Michel Molitor Pour compléter le tableau, ajoutons que les Hautes Écoles avaient précédé les universités. Leur regroupement permettrait de faire des économies d'échelle et d'envisager des réinvestissements. Dès 1993, le ministre Lebrun avait lancé une vaste opération : de cent treize établissements supérieurs non universitaires, il voulait passer à vingt-cinq. On en est désormais à dix-neuf Hautes Écoles en Belgique francophone.

Vincent Yzerbyt Il est aussi important de situer cette histoire dans le cadre belge. En Flandre, la reconfiguration a été menée tambour battant par les universités. Cette attitude a plutôt constitué pour nous une source d'inspiration.



Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, rue Royale à Bruxelles

Ferme expérimentale des bio-ingénieurs de l'UCLouvain à Marbaix. La médecine vétérinaire est un exemple des regroupements décidés par l'État pour contenir les coûts de l'enseignement universitaire. Les trois années de master (mais non celles de bachelier) sont aujourd'hui cantonnées dans un seul établissement (ULiège).



Le projet de fusion

Jean De Munck Comment « l'Académie de Louvain » se constitue-t-elle en 2004 ? S'agit-il d'un choix motivé par la volonté de défendre une identité catholique ?

Michel Molitor Non, il n'y a pas eu de choix catholique identitaire. Il y a certes des affinités fortes. Beaucoup de membres du personnel académique des quatre universités concernées sont passés par Louvain. Les liens culturels et personnels sont profonds. Mais on ne trouve aucune trace d'une supposée « catholicité » à défendre.

Philippe Scieur Le « C » de Louvain a été mis en discussion en 2008. Il y avait une opinion assez importante, peut-être majoritaire, en faveur de son abandon. Mais cette discussion, très intéressante, riche, nourrie, n'était pas mûre. Comme nous ne voulions pas qu'elle ralentisse le processus, nous avons mis cette discussion « au frigo ». Par ailleurs, certains collègues des autres universités nous disaient qu'eux-mêmes préféraient que nous conservions le « C » car cela permettait de nous identifier dans le paysage.

Isabelle Hachez On peut difficilement nier – et pourquoi le ferait-on ? – que l'UCLouvain et l'Université Saint-Louis-Bruxelles (USL-B) se caractérisent notamment par un pluralisme situé dans une tradition chrétienne. On peut également penser utile pour la société que l'université investisse le champ des convictions – au pluriel – et les réfléchisse d'un point de vue critique. Il faut par contre éviter que cette expression convictionnelle soit utilisée pour nourrir un clivage confessionnel ou justifier des restrictions à la liberté académique.

Jean De Munck Après l'échec du « plan à quatre » en 2010, Mons, Saint-Louis et Louvain n'abandonnent pas la partie. Louvain et Mons se hâtent de fusionner dès 2011. En ce qui concerne Saint-Louis, il y a une période de tâtonnements.

Isabelle Hachez Du côté de Saint-Louis, la fusion a vraiment été remise à l'agenda en juillet 2016. À la réflexion, je pense qu'elle était autant visionnaire que nécessairement clivante. Visionnaire car, pour donner un exemple qui en dit long, le basculement numérique impliqué par la crise du covid de 2020 a été possible grâce au soutien informatique offert par l'UCLouvain.

Nécessairement clivante car le projet de fusion renouait avec une logique associative, à un moment où le pouvoir politique voulait privilégier une logique territoriale et supprimait tout incitant aux fusions.

Ce contexte constitue à la fois la force et la limite de ce projet. Côté « forces », la décision de fusionner procède d'un choix posé par deux partenaires historiques, qui ont fait usage de leur liberté pour décider de leur destinée, à un moment où chacun d'entre eux était en position de valoriser ses atouts. Cela a été traduit dans un schéma directeur beaucoup plus porteur que le projet de fusion avorté de 2010, et par une note des quatre corps des deux universités, qui ont très largement convaincu de part et d'autre. La limite du projet s'est matérialisée dans les six années qui se sont écoulées entre la décision de fusionner, prise en mai 2017, et l'adoption du décret de la Communauté française permettant d'aboutir en septembre 2023.

Le principe d'association et l'autonomie universitaire

Jean De Munck Tout au long du processus de fusion, deux logiques de regroupement ont été mises en tension : une logique territoriale et une logique associative. Louvain défend clairement, et en permanence, la seconde logique.

Philippe Parmentier Cette position de principe fait incontestablement partie de l'ADN de notre université. L'UCLouvain ne voulait pas être traitée comme l'Université du Brabant wallon ! N'oublions pas qu'elle disposait déjà d'un campus de cinq mille étudiants à Bruxelles, son offre de formation et sa recherche sont régionales, nationales et internationales.



Chaque jour, les milliers d'usagers de l'hôpital universitaire, les étudiants des quatre facultés du secteur de la santé et ceux des Hautes Écoles se mêlent à Woluwe au débouché de la station très animée du métro.

Vincent Yzerbyt La logique du pouvoir politique, et sans aucun doute celle incarnée par le ministre Marcourt, est, quant à elle, éminemment territoriale. Il faut permettre à des Montois d'étudier à Mons, aux Namurois de trouver des programmes de premier cycle (et même de deuxième cycle) à Namur, et aux Bruxellois de fréquenter les établissements de leur ville. Il ne s'agit pas de donner aux gens les moyens d'aller où ils veulent aller, d'accéder au service, éventuellement lointain, auquel ils pourraient aspirer.

Philippe Scieur Une composition entre les deux logiques fut parfois nécessaire, surtout à Mons et à Bruxelles. À Mons, nous vivons dans une région à hégémonie socialiste et laïque. À Bruxelles, l'Université Saint-Louis doit composer avec la présence massive de l'Université libre de Bruxelles. En revanche, Louvain-La-Neuve ou Namur occupent une position dominante dans leur propre région.

Isabelle Hachez L'USL-B a préféré accentuer une dynamique transversale en augmentant l'ancrage de Louvain sur le territoire bruxellois, d'une part, et en s'ouvrant à la composante wallonne de celle-ci, d'autre part, plutôt que de se replier sur une logique purement régionale. Nous avons choisi de jouer la carte de la complémentarité avec l'UCLouvain plutôt que celle de la concurrence avec l'ULB. Celle-ci ne doit d'ailleurs pas être exagérée : des collaborations gagnent à être développées au nom des valeurs que les universités ont tout intérêt à porter ensemble.



Rentrée à l'UCLouvain-Saint-Louis-Bruxelles, septembre 2023

L'Institut Paul Lambin, spécialisé dans les sciences biomédicales et intégré à la Haute École Léonard de Vinci, a des liens étroits avec l'université depuis sa fondation, en 1949, par le professeur de médecine qui lui a donné son nom.



Isabelle Hachez J'aime à penser que l'université se joue à la croisée de l'universalité et de la diversité, et que la recherche de la vérité qu'elle poursuit est sans cesse remise en cause par la rencontre de l'altérité. Qu'en tant que grande université internationale, l'UCLouvain cherche à s'ouvrir aux réalités bruxelloises que vit l'USL-B en plein cœur de Bruxelles, avec toute la richesse que la diversité draine mais aussi toute la complexité des enjeux qu'elle amène, ne peut selon moi qu'être salué du point de de vue de l'intérêt général.

Jean De Munck L'enjeu est aussi celui de l'autonomie universitaire. On observe, à la suite du décret de 2004, et plus encore dans le décret « Paysage » de 2013, un interventionnisme ahurissant de l'autorité politique dans des domaines qui jusqu'alors relevaient de la compétence des universités, comme la définition des programmes, les règlements des examens, l'affectation des crédits.

Michel Molitor Cet enjeu d'autonomie est commun à toutes les universités. L'institution du Conseil des recteurs francophones (CRef) a parfois tenté, depuis les années 1990, de résister à cette intrusion. En 1998, à l'occasion du rapport des recteurs Bodson et Berleur, le CRef avait pris une remarquable position défendant l'autonomie des universités. Ce méritoire élan s'est étiolé au fil des ans. Entre 2010 et 2014, les recteurs n'ont plus réussi à se mettre d'accord, et l'autorité politique en a profité pour produire un décret « Paysage » très interventionniste.

La coopération avec les Hautes Écoles

Jean De Munck En ce qui concerne les rapports avec les Hautes Écoles, on peut distinguer deux processus. D'un côté, certains programmes de haut niveau et de longue durée étaient longtemps restés, sans vraie justification, en dehors des universités. Il était souhaitable de les faire glisser vers le monde académique, comme les études de logopédie, d'interprétariat ou d'architecture. D'un autre côté, on peut parler de coopération renforcée entre l'université et les Hautes Écoles.

Philippe Scieur Il faut remarquer que Louvain partage quatre de ses sites géographiques avec des Hautes Écoles : Mons, Woluwe, Louvain-la-Neuve et même Charleroi. Il s'agit de partenariats forts, négociés au cas par cas, avec des Hautes Écoles, comme l'Institut Paul Lambin, la Haute École Louvain en Hainaut (Helha), la Haute École Léonard de Vinci, l'École pratique des hautes études commerciales (Éphec), d'autres encore.

Philippe Parmentier Sur ce point, on peut vraiment parler d'un effet-réseau. Une confiance mutuelle existe entre les universités et les Hautes Écoles catholiques. Cela se vérifie aussi dans le dossier des passerelles entre le premier cycle de l'enseignement supérieur (dispensé en Haute École) et le deuxième cycle universitaire. Bien avant que des arrêtés ministériels ne figent la situation, Louvain avait construit, au début des années 2000, des passerelles très cohérentes. À cet égard, nous avons été des pilotes.

Isabelle Hachez À l'égard des étudiants, le rapprochement entre universités et Hautes Écoles renforce la nécessité de clarifier les attendus et spécificités universitaires, *a fortiori* dans un contexte où la rationalité universitaire (abstraction, rigueur, argumentation, sens critique, temps long…) avance à contre-courant de ce qui se donne à voir directement (multitude d'informations, pensée binaire, raccourcis, règne de l'immédiateté…). Cet appel à la clarification ne s'accompagne d'aucun parti pris pour l'université et contre les Hautes Écoles. Je pense juste que lorsque les frontières s'estompent, on gagne corrélativement, de part et d'autre, à mieux identifier les territoires en vue de les valoriser, l'un et l'autre, pour ce qu'ils sont.

Éminent spécialiste de la Renaissance, Nuccio Ordine exposa en 2018 à Louvain-la-Neuve les enjeux, actuels et cruciaux, de l'apprentissage universitaire. Podcast : https://podcast.uclouvain.be/Ef5ov1jvP6



Les effets pervers du processus

Jean De Munck Cette renégociation des frontières entre l'enseignement en Haute École et l'enseignement à l'université n'est en effet pas allée sans risque. Nous avons dû défendre la spécificité de la formation universitaire qui tient à sa composante théorique forte, et à son lien avec la recherche. En outre, l'obsession des débouchés sur le marché du travail a mis en péril des formations et recherches non directement « professionnalisantes ». On peut citer en exemple ce que les anglo-saxons appellent les *humanities* (histoire, philosophie, lettres), qui paraissent moins adaptées au marché de l'emploi.

Vincent Yzerbyt Oui. Il y a aussi autre chose. Sur le plan de la recherche, la construction de l'ARES (l'instance rassemblant Hautes Écoles, Universités et Écoles supérieures des arts) a produit un effet pervers : on a commencé à distribuer des fonds de recherche à des institutions qui ne sont pas équipées pour cela, en termes d'infrastructures et de qualifications. Alors que ces budgets sont exsangues, on dissémine encore plus les dotations !

Michel Molitor Le même problème est apparu sur le plan de la coopération internationale. Parmi les revendications des Hautes Écoles figure le droit à disposer d'un financement de même niveau que celui des universités. Dans d'autres secteurs encore, l'ARES coupe systématiquement en deux des budgets très modestes. La moitié pour les universités, la moitié pour les Hautes Écoles !

Philippe Parmentier On observe le même effet dans le domaine de la création de nouveaux programmes de premier et de deuxième cycles. Le but était de limiter les créations « sauvages » et les duplications nées de la concurrence. Mais à présent, toute création de master est négociée avec tous. Au bout du compte, tout le monde est amené à participer. En l'état actuel de son fonctionnement, l'ARES s'est avérée incapable d'empêcher cette dérive.

Michel Molitor On se trouve là devant un problème très général de la décision politique en Belgique. Notre culture est celle de l'équilibre permanent : si on donne à A, on doit donner à B un équivalent, si possible exactement la même chose. On ne tient compte ni des besoins, ni des compétences.

Le marché des études

Jean De Munck Le processus de fusion vise aussi à rencontrer une exigence de compétitivité sur un marché qui s'internationalise. C'est d'abord vrai sur le plan de l'enseignement. Suite à la réforme de Bologne, l'harmonisation des parcours et le système des « crédits » ont intensifié la mobilité étudiante intra-européenne.

Philippe Parmentier L'apport de la fusion tient surtout dans le recrutement étudiant du premier cycle. N'oublions pas que le financement des universités repose sur le nombre d'étudiants inscrits. La Fédération n'est pas capable d'augmenter son financement en proportion. Entre 2006-2007 et 2021-2022, le nombre d'étudiants dans les universités de la Fédération est passé de 68 758 à 112 479 (une augmentation de 63 %). Durant la même période, l'allocation de fonctionnement (à prix constants) a été augmentée de seulement 18 %. La dotation moyenne par étudiant décroît donc dangereusement.

Vincent Yzerbyt Sur le plan qualitatif, il faut noter que la fusion ouvre une dynamique nouvelle, car, en principe, elle oblige tout le monde à tenir compte de nouveaux publics étudiants. Les étudiants montois présentent un profil spécifique, assez différent du public du Brabant wallon. Les Facultés Saint-Louis de Bruxelles ont vu leur public se métamorphoser, se « multiculturaliser » au cours des vingt dernières années. Il est

Confronté à ses propres difficultés budgétaires, l'État a contingenté les études en kinésithérapie et réadaptation et limité les inscriptions des étudiants non résidents en Belgique.





important d'affronter solidairement ces évolutions, en partageant les expériences pédagogiques entre les différents campus de l'université unifiée.

Isabelle Hachez Du côté de Saint-Louis, le défi est de poursuivre le développement de ce qui fait sa renommée (formations bilingues et trilingues, tradition interdisciplinaire, bacheliers supplémentaires, connexions avec les institutions bruxelloises, enseignement à horaire décalé, etc.), tout en faisant une force de la diversité des profils qu'elle accueille. Les réponses pédagogiques aux enseignements livrés (qui devraient intéresser les autres sites bruxellois) gagneront à bénéficier, notamment, de l'expertise du *Louvain Learning Lab*, croisée avec l'expérience de la cellule *Peps'in* de l'UCLouvain (pour les étudiants à besoins spécifiques).

Vincent Yzerbyt Il faut souligner le poids de plus en plus important des étudiants étrangers dans nos universités. En 2022, sur les 216 000 étudiants du supérieur en Wallonie-Bruxelles, on compte 46 000 étudiants non résidents. Sur ces 46 000, 26 000 étudiants sont issus de l'Union européenne, dont 60 % viennent de France (en raison des modalités très sélectives d'inscription dans les facultés de ce pays). Or, les étudiants de l'Union payent le même minerval que les étudiants belges, tout en ne contribuant pas à l'impôt. Le coût de formation d'étudiants européens à charge de notre Fédération est donc gigantesque ! Le pouvoir politique néglige trop ce problème !

La transformation de la recherche

Jean De Munck Dans le domaine de la recherche aussi, on a vécu au cours des vingt dernières années des transformations profondes.

Vincent Yzerbyt Sur le plan international, on classe les universités, ce qui les pousse aux regroupements. Par ailleurs, les financements sont en voie de reconfiguration. Des grands programmes européens appellent des infrastructures solides. Cela augmente la compétition entre chercheurs : dans la seconde où un chercheur décroche un plantureux subside de l'*European Research Council*, il reçoit des coups de fil d'universités étrangères lui proposant de les rejoindre, car cette allocation est « portable ». Une université ne doit pas seulement former des chercheurs, elle doit aussi les retenir.

Isabelle Hachez On peut rêver que la stabilisation des chercheurs parvienne encore à passer par l'adhésion à une vision commune et l'implication dans des dynamiques collectives, de nature à favoriser un sentiment d'appartenance et à contrecarrer la logique d'individualisation.

Jean De Munck Ces transformations de la recherche étaient anticipées dès 2004. Elles avaient motivé, à l'UCLouvain, le Plan de développement (2009). On a créé des « instituts de recherche » distincts des facultés. L'existence de ce plan a représenté dans certains cas un obstacle à la fusion, car il était perçu, surtout en sciences humaines, comme une tentative de reprise en mains managériale de la recherche. Certains y ont vu une menace de standardisation et de bureaucratisation.

Vincent Yzerbyt La fusion a présenté des avantages sur le plan de la recherche, y compris en sciences humaines. Elle a permis de construire en commun des balises pour les parcours doctoraux, elle a obligé à formaliser des pratiques trop floues et diversifiées. Pour répondre à certains appels d'offre, les candidats doivent montrer que la recherche se déroulera dans un milieu institutionnel très construit, ce qui n'est pas à la portée des petites institutions. Mais la question de la standardisation est pertinente. Par exemple, au sein du Fonds national de la recherche scientifique, le poids des experts internationaux a été renforcé. Du coup, les experts locaux se font moins entendre. Cela peut poser problème, car dans le champ des sciences humaines, des objets particuliers, culturellement et historiquement marqués, sont parfaitement légitimes et fructueux.

Philippe Scieur Sur le plan de la recherche, la fusion a permis de sortir d'une forme d'artisanat dans les petites institutions. Elle nous fournit une masse critique sur le plan international.

Isabelle Hachez L'USL-B est bien consciente de tout ce qu'elle a à gagner de la fusion sur le plan de la recherche (visibilité à l'échelle internationale, réseaux internationaux, accès aux banques de données, professionnalisation…), tout en étant soucieuse de préserver une forme de recherche collective, interdisciplinaire et locale qu'elle pratique de longue date. Au-delà du type de recherche, un enjeu majeur pour l'USL-B sera de parvenir à poursuivre une dynamique de recherche forte, dont les contours restent à articuler avec l'identité que le site de Saint-Louis se donnera et qui passera peut-être – laissons le jeu ouvert, à ce stade – par des recompositions intersites.



Depuis 2009, les matières relevant de la formation sont pilotées par les facultés ; les instituts prenant en charge celles liées à la recherche dans les trois secteurs des sciences de la santé, des sciences humaines et des sciences et technologies.
L'Institut des civilisations, arts et lettres (INCAL) coiffe notamment les fouilles à Ostia Antica.





Vers une nouvelle université

Jean De Munck On a le sentiment qu'en 2025, notre institution arrive au bout d'une phase d'intense recomposition. En vingt années à peine, elle est passée d'une université composée de deux sites à une université présente sur huit sites, et de vingt mille à plus de quarante mille étudiants.

Michel Molitor Il y a eu, dans le processus de fusion tel qu'il s'est déroulé, un danger que nous avons eu du mal à contenir. En 2004, deux voies s'ouvraient devant nous : ou bien une logique d'adaptation fonctionnelle, passant par des ajustements techniques, des arrangements organisationnels ; ou bien la création d'une université tout à fait nouvelle, rassemblant des partenaires susceptibles de s'engager dans un projet académique partagé. Ces deux voies sont restées ouvertes, des compromis ont été trouvés entre les deux, mais au bout du compte, la première voie risque de l'emporter sur la seconde. Je vois, dans le processus actuel, le danger d'une forme de « consolidation défensive et fonctionnelle » dans un univers perçu comme hostile. Aujourd'hui, nous devons remettre sur la table la question des objectifs politiques, en respectant les spécificités des différentes composantes.

Isabelle Hachez Pour moi, la fusion incarne avant tout une rencontre, des rencontres même, dont on a convenu parce qu'on les souhaitait et qu'on croyait en leur potentiel. Le schéma directeur de la fusion affirme en ce sens la volonté « d'être porteur d'une dynamique nouvelle », et je pense qu'on vit en effet un moment historique, à la fois fascinant et rempli de responsabilités car il engage bien au-delà de nous. Comme toute vraie rencontre, la fusion offre à chacun une occasion de se repositionner et de se dépasser. Pour l'USL-B, c'est le moment de créer une identité de site au départ de ses atouts et spécificités, à objectiver. Avec la nécessité de s'assurer que les objectifs que l'on se fixera pour donner corps à cette identité fassent sens, également, pour l'UCLouvain dans son ensemble. Il ne s'agit pas, dans mon esprit, de construire un projet de site dans notre coin, mais de le co-construire avec l'UCLouvain, par ajustements mutuels, pour que cette nouvelle pièce du puzzle s'imbrique harmonieusement dans un dessin d'ensemble. Les États généraux sur l'inclusion, organisés en



Première pierre de Louvain-la-Neuve. Le transfert vers Louvain-la-Neuve et Woluwe à l'entrée des années 1970 allait bientôt se révéler l'an I d'un vaste déploiement de l'UCLouvain en Belgique francophone.



Bien avant leur fusion, Saint-Louis-Bruxelles et l'UCLouvain ont construit une culture commune en droit et dans les études européennes. Ici, un cours de droit constitutionnel en avril 2023.

octobre 2023 par les deux conseillères du recteur à l'inclusion, constituent dans cette perspective une magnifique opportunité de rencontres, en soutien de projets de fond, qui croise la (ré)écriture des politiques inclusives que nous allons initier, sur site, avec Lisa Waddington (notre docteure *honoris causa* 2023, experte reconnue en matière d'égalité et de handicap), en étroite collaboration, aussi, avec des membres de l'UCLouvain.

La fusion offre par ailleurs de consolider la présence de l'UCLouvain à Bruxelles, où l'USL-B est établie depuis 1858, où les Cliniques universitaires Saint-Luc sont depuis cinquante ans tandis que la Faculté d'architecture s'y est installée en 2010. Il y a certainement des synergies à tisser entre ces trois acteurs en soutien d'un axe bruxellois fort et par le biais de projets de fond, ancrés localement, à visée régionale ou européenne. Exemple parmi bien d'autres : le thème du handicap constituerait une magnifique porte d'entrée, si on accepte de le revisiter à la croisée d'une approche médicale et sociale et de repenser à son aune l'environnement architectural. Plus fondamentalement, quels sont les objectifs que l'UCLouvain et l'USL-B ont envie de se fixer pour Bruxelles sur le plus ou moins long terme ?

Dans l'intérêt de tous, le site de l'USL-B doit disposer des moyens de ses ambitions, dans le cadre d'une subsidiarité bien comprise (déjà soulignée par le schéma directeur), en adéquation avec ses objectifs et missions : l'innovation passe par un circuit court de décision, en connexion avec le tissu régional et local. De manière plus générale, cette nouvelle fusion invite à construire une vision multisite qui prenne au sérieux les tensions entre loyautés disciplinaires, sectorielles et territoriales et tienne compte de l'hétérogénéité qui caractérise les différentes composantes de l'UCLouvain.

Table ronde coordonnée par Jean De Munck